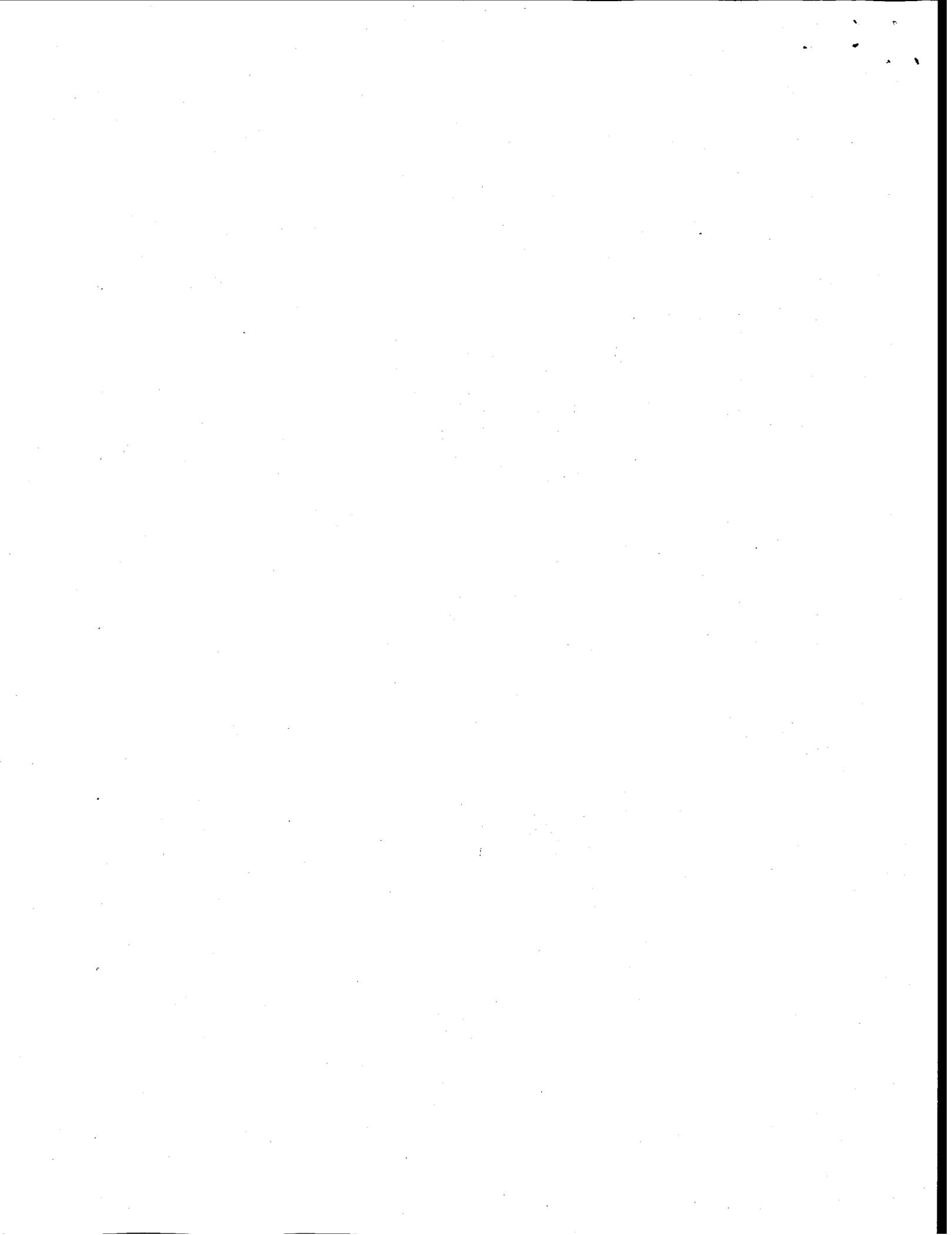


**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
DANS LE CADRE DU MANDAT D'INITIATIVE SUR LE PHÉNOMÈNE DE
L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC DE LA
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

**Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le phénomène de
l'itinérance au Québec :**

Prévenir et intervenir

23 octobre 2008



Introduction

L'itinérance apparaît comme un problème de plus en plus préoccupant pour la société québécoise. Son portrait est multidimensionnel et multifactoriel. Phénomène qui naguère touchait essentiellement les hommes, l'itinérance tend à se diversifier pour atteindre de plus en plus les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les personnes âgées et les personnes en provenance de l'immigration.

La situation demande une intervention vigoureuse et concertée de la part de l'ensemble des partenaires concernés, à l'intérieur de leur mission respective et des outils dont ils disposent.

Cette intervention ne doit pas porter uniquement sur la réponse au problème, mais doit aussi, et surtout, promouvoir des actions qui se situent davantage dans une perspective de prévention du phénomène avant qu'il ne prenne trop d'ampleur. C'est le fondement du mémoire que nous présentons aujourd'hui, mémoire qui fait état des actions qui sont en cours dans les différents secteurs du Ministère et dans le réseau de l'éducation.

Les interventions du Ministère susceptibles de répondre au phénomène

En formation générale des jeunes

En matière de formation des jeunes, par exemple, l'action du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'inscrit davantage dans une perspective de prévention. Il y a eu lieu, d'abord, de souligner l'approche *École en santé*, qui fait appel à la concertation entre les intervenants et les intervenantes du milieu de la santé et ceux et celles provenant du milieu de l'éducation pour intervenir, entre autres, sur l'estime de soi et le développement de compétences sociales et de comportements sains et sécuritaires.

Ensuite, pour accompagner les élèves tant dans leur développement identitaire que dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, les écoles disposent de l'« approche orientante », des programmes Exploration de la formation professionnelle et Projet personnel d'orientation, de même que du Parcours de formation axée sur l'emploi, des programmes et des mesures qui invitent les ressources du milieu scolaire à se concerter en vue de répondre aux besoins, aux intérêts et aux aspirations des élèves.

De plus, à l'intérieur des programmes de services éducatifs complémentaires, les commissions scolaires peuvent élaborer une offre de services de promotion et de prévention, services qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de compétences qui influencent de manière positive sa santé et

son bien-être. Ces éléments sont en lien direct avec le Programme de formation de l'école québécoise, qui, pour sa part, vise le développement de compétences générales d'ordre personnel et social à travers l'exploitation des domaines généraux de formation.

Les actions entreprises dans les écoles secondaires du Québec en lien avec le phénomène de l'itinérance peuvent prendre des formes diverses :

- le témoignage d'une personne qui a repris le contrôle de sa vie;
- des visites à un centre d'accueil pour des itinérants;
- des services rendus à un organisme qui offre des repas aux itinérants.

Par ces visites ou ces moments d'engagement ou de partage, les élèves développent leur conscience sociale en étant sensibilisés au problème de l'itinérance et aux divers facteurs pouvant l'expliquer.

Dans le même ordre d'idées, la stratégie d'intervention *Agir autrement* invite les écoles secondaires qui accueillent un grand nombre d'élèves issus de milieux défavorisés à participer, avec les organismes du milieu, à mettre en place les actions nécessaires pour, d'une part, s'adapter à la situation difficile des familles de ces jeunes et, d'autre part, favoriser leur intégration sociale et professionnelle à la sortie de l'école secondaire.

En formation professionnelle et technique et en formation continue

En matière de formation professionnelle et technique et de formation continue, le besoin de clarifier les orientations de la société québécoise en matière d'éducation et de formation des adultes et la nécessité d'ancrer une culture de la formation continue tout au long de la vie sont à l'origine de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Cette Politique, de même que le plan d'action qui en découle, propose quatre grandes orientations qui s'inscrivent dans une approche centrée sur la réalité de la personne dans toutes ses dimensions.

Ces orientations structurantes sont les suivantes :

- assurer une formation de base aux adultes;
- maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétences des adultes;
- valoriser les acquis et les compétences des adultes par une reconnaissance officielle;
- lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Au nombre des réalisations portées par la mise en œuvre de la Politique figurent :

- le développement et l'implantation d'un nouveau curriculum en formation générale de base, axé sur l'apprentissage à partir des situations que vit un adulte dans sa réalité;
- la mise en place de programmes de prévention de l'analphabétisme dans les milieux défavorisés ainsi que d'activités diverses de promotion de l'alphabétisation et de la formation continue;
- la conception et l'implantation de nouveaux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans l'ensemble des commissions scolaires;
- le soutien aux services offerts par les organismes d'action communautaire autonome qui couvrent, en plus de l'alphabétisation, la lutte contre le décrochage scolaire;
- la mise sur pied des services régionaux en reconnaissance des acquis et des compétences dans chaque région du Québec.

Ces actions s'appuient sur des investissements, pour le Ministère, de plus de 20 millions de dollars par année en plus des sommes déjà consenties à même les règles budgétaires. Parallèlement, le plan Éducation, Emploi et Productivité prévoit des investissements de 45 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les services directs aux adultes, notamment en ce qui a trait à la mise en place de services complémentaires dans les centres de formation.

Sur le plan des encadrements, le régime pédagogique de la formation générale des adultes prévoit des services éducatifs qui ont pour objet de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie, de faciliter son intégration sociale et professionnelle, de favoriser son accès au marché du travail et son maintien en emploi, de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu et de lui permettre, à terme, d'acquérir une formation sanctionnée par le Ministère.

À l'intérieur de ces services, il est possible de retrouver :

- la formation de base commune, qui s'adresse à des adultes peu scolarisés dans un continuum s'échelonnant de l'alphabétisation à la fin du premier cycle du secondaire. De façon plus particulière, le programme d'études Santé (Saines habitudes de vie, Santé psychologique et Santé et sexualité), par les sujets traités, présente une pertinence avérée en matière d'itinérance;
- la formation de base diversifiée, qui s'adresse à des clientèles plus scolarisées en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, de la préparation à la formation professionnelle ou de la préparation aux études postsecondaires. Les cours Éducation physique et à la santé, Prévention des dépendances et Prévention des infections transmises sexuellement et par le

sang font directement référence à certaines problématiques associées à l'itinérance;

- le programme d'études Intégration sociale, qui s'adresse à tout adulte présentant des difficultés d'adaptation sociale engendrées par une ou des limitations intellectuelles, psychiques, physiques ou sociales et nécessitant de l'aide externe dans l'accomplissement de tâches dans la vie courante, dans l'exercice de ses rôles sociaux et, le cas échéant, dans la poursuite d'études subséquentes;
- le programme d'études Intégration socioprofessionnelle, qui s'adresse à tous les adultes qui ont le projet d'intégrer le marché du travail et de se maintenir en emploi. Certains adultes ont peu de scolarisation, d'autres ont peu d'expérience professionnelle.

En ce qui a trait à l'offre de formation professionnelle et technique, le Ministère développe et met à jour en continu les programmes d'études, dont ceux rattachés à la formation des différentes catégories de personnel qui auront éventuellement à intervenir directement ou indirectement auprès des personnes itinérantes. Ainsi en est-il des programmes d'études en formation technique visant la formation de ressources en intervention sociocommunautaire, entre autres les programmes Techniques d'intervention en délinquance, Techniques de travail social et Techniques d'éducation spécialisée ainsi que la formation des policiers-patrouilleurs.

En enseignement supérieur

En matière d'enseignement supérieur, c'est dans l'optique de répondre aux besoins des clientèles éprouvant des problématiques particulières dont les caractéristiques pourraient rejoindre le profil de la clientèle itinérante que les programmes de subvention suivants ont été mis en place :

- le programme de soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial;
- le programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial;
- le programme Soutien à l'intégration des personnes handicapées (volet collégial);
- le programme Accueil et intégration des personnes handicapées (volet universitaire).

Parallèlement, afin de favoriser un meilleur accès aux services de santé physique et psychologique, de même qu'aux services psychosociaux permettant d'assurer une meilleure continuité des services aux jeunes, un comité tripartite ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport - ministère de la Santé et des Services sociaux - Fédération des cégeps a été mis sur pied pour traiter des besoins en santé et en services psychosociaux.

À l'aide financière aux études

En matière d'aide financière, et dans l'optique de soutenir financièrement les personnes dans leur projet de formation, le Ministère administre un programme de prêts et bourses dont l'objectif est d'empêcher, par l'attribution d'une aide financière adéquate, que le manque de ressources financières soit un obstacle pour les personnes qui désirent poursuivre des études et qui ont la volonté et la capacité de le faire. Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent amorcer ou poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a conclu une entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de créer des ponts entre leurs programmes, facilitant ainsi le retour aux études de certaines clientèles bénéficiant de la solidarité sociale.

Ainsi, le Programme d'aide et d'accompagnement social – Réussir (PAAS – Réussir) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale permet donc aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et désirant accéder aux études en formation professionnelle ou aux études postsecondaires de conserver une aide financière du Programme de solidarité sociale en supplément de l'aide qu'elles obtiennent du Programme de prêts et bourses.

Elles ont aussi la possibilité de faire des études à temps partiel tout en demeurant admissibles au Programme de prêts et bourses et elles peuvent recevoir de l'aide financière durant la période d'été même si elles ne sont pas aux études durant cette période de l'année.

Des exemples d'interventions menées dans le réseau

Enfin, des interventions sont également menées dans les établissements d'enseignement et des organismes communautaires. En voici quelques exemples :

- Une école secondaire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a développé un modèle d'accompagnement et d'accueil pour les jeunes à risque de décrocher ou ayant été expulsés d'une école afin de favoriser la persévérance scolaire.
- Le projet *La relance*, de la Commission scolaire du Lac-Abitibi, est un programme d'intervention intensif de courte durée en matière de réadaptation du comportement, destiné aux élèves de 14 à 16 ans qui démontrent des troubles graves du comportement.

- Le projet *L'École du milieu*, mis en œuvre dans la municipalité de Rouyn-Noranda, a pour mandat de favoriser l'intégration scolaire, sociale et éducative des jeunes décrocheurs ou à risque de décrocher, dans le cadre d'un partenariat entre l'école et la communauté.
- Dans la région du Bas-Saint-Laurent, une entente de partenariat visant le déploiement des services de travail de rue a été signée. Sept des huit municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent participent à l'entente. Depuis avril 2008, quatorze travailleurs de rue ont été embauchés.
- Le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) soutient les organismes d'action communautaire autonome dont la mission principale s'apparente à la mission d'éducation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Sept écoles de la rue font partie de ces organismes¹. Ces écoles proposent à des jeunes de la rue de suivre, dans leurs locaux, un programme scolaire adapté.

À titre d'exemple, la Maison-Dauphine, à Québec, offre les programmes de l'éducation des adultes en formant de petits groupes à l'intérieur desquels l'apprentissage est assuré par des enseignants et des enseignantes de la Commissions scolaire de la Capitale. Le soutien à l'apprentissage s'effectue, notamment, par l'initiation à la formation de la lutherie.

- De plus, le Ministère a conclu des ententes de services avec des organismes communautaires non seulement du secteur de l'éducation mais aussi du secteur de la famille, de la santé et des services sociaux, et de l'emploi pour soutenir des activités de lutte contre le décrochage scolaire.

Conclusion

En tenant compte de la mission qui lui est dévolue et des responsabilités qui lui incombent, le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport met à la disposition de chacun et de chacune des outils qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires. De tels outils sont également offerts aux personnes itinérantes.

¹ Ces écoles sont la Résidence La Colombière (Capitale-Nationale, 82 000 \$), les Œuvres de la Maison-Dauphine (Capitale-Nationale, 75 000 \$), Répît Jeunesse (Centre-du-Québec, 85 000 \$), le Refuge La piaule du Centre du Québec Inc (Centre-du-Québec, 50 000 \$), Macadam Sud (Montréal, 64 369 \$), Centre de formation Jean-Paul Lemay (Montréal, 92 000 \$) et Maison Sam X (Montréal, 50 000 \$).